

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE



MAIRIE
DE
SAINT-ESTÈVE-JANSON
13610

Téléphone 04 42 61 97 03

Télécopie 04 42 61 88 74

email : saint-estève-janson@wanadoo.fr

ARRETE n° 39 /2023

**Portant règlement de circulation et
de stationnement en matière de
sécurité à l'occasion du vide grenier
de Vivre au Village**

**Au Théâtre du Vallon de l'Escale
Le dimanche 14 mai 2023**

Nous, Martine Cesari Maire de la Commune de Saint-Estève-Janson,

Vu, l'article L.212227 et 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'article L.2122-3 du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation du vide grenier de l'Association Vivre au Village sur le site public du Théâtre de Verdure,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les mesures de sécurité au regard du Plan Vigipirate renforcé,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'Association Vivre au Village est autorisée à occuper le Théâtre du Vallon de l'Escale pour leur vide grenier, qui aura lieu le **14 mai 2023**.

ARTICLE 2 : L'association procédera à la mise en place des barrières et des bornes escamotables pour assurer la sécurité.

ARTICLE 3 : Tout stationnement et circulation de véhicule seront interdits dans le périmètre balisé.

Le dimanche 14 mai à partir de 7:00 et jusqu'à 17:00

ARTICLE 4 : Les véhicules de secours et de police ne seront pas soumis à cette interdiction.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Roque d'Anthéron, seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Estève-Janson le 09/05/2023,

Madame le Maire

Martine CESARI.